

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

portant sur le projet d'implantation d'un parc photovoltaïque au sol et flottant
sur le territoire de la commune de Jouac, au lieu-dit « Le Cherbois ».

Maître d'ouvrage : SAS Centrale Photovoltaïque Haute-Vienne 1, filiale d'EOLFI

La société **CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE HAUTE-VIENNE 1**, dont le siège social se situe 10 Place de Catalogne 75014 Paris représentée par Monsieur Stéphane CICOLELLA, a déposé le 31 juillet 2020 et complété le 15 décembre 2021, une demande de permis de construire concernant **un parc photovoltaïque au sol et flottant au lieu-dit « Le Cherbois » sur le territoire de la commune de Jouac**.

OUVERTURE D'ENQUÊTE et LIEU D'ENQUÊTE

La préfète de la Haute-Vienne a prescrit, par l'arrêté préfectoral DL/BPEUP n°2023-33 en date du 7 avril 2023, l'ouverture d'une enquête publique, selon les dispositions du code de l'environnement, pendant une **durée de trente-deux jours consécutifs, du mardi 9 mai 2023 à partir de 9h au vendredi 9 juin 2023 jusqu'à 16h30, en mairie de Jouac**.

CONSULTATION DU DOSSIER, OBSERVATIONS DU PUBLIC et PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Le dossier d'enquête est composé d'une étude d'impact sur le projet, d'un résumé non technique, de l'avis du maire de la commune de Jouac en date du 30 mars 2022, l'avis du président de la communauté de communes Haut Limousin en Marche en date du 04 mars 2022, l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale de Nouvelle-Aquitaine en date du 13 avril 2022 et la réponse du maître d'ouvrage à celui-ci. Ce dossier sera **consultable à la mairie de Jouac aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public qui sont les suivants** :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h à 16h30
- la mairie sera fermée pendant les jours fériés à savoir le jeudi 18 mai et le lundi 29 mai

Le public pourra consigner ses observations et propositions soit **sur le registre d'enquête publique** soit **en les adressant au commissaire enquêteur par voie postale** à la mairie de la commune de Jouac – 14 route de Cromac 87890 Jouac – soit **par courrier électronique** à l'adresse suivante : pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr, sous l'objet « Enquête publique - parc photovoltaïque Jouac », à l'attention du commissaire enquêteur.

Monsieur Pierre EDOUARD, ingénieur agricole, désigné le 9 mars 2023 par le vice-président du tribunal administratif de Limoges recevra également les observations écrites et orales du public lors de ses permanences à la mairie de Jouac aux jours et heures fixés ci-après :

- Mardi 9 mai de 9h00 à 12h30
- Vendredi 19 mai de 9h00 à 12h30
- Mercredi 24 mai de 13h00 à 16h30
- Jeudi 1^{er} juin de 9h00 à 12h30
- Vendredi 9 juin de 13h00 à 16h30

INFORMATION

Le dossier d'enquête est consultable sur le site internet des services de l'État de la Haute-Vienne à l'adresse indiquée : www.haute-vienne.gouv.fr, rubrique « Actions de l'État » ; « Environnement, risques naturels et technologiques » ; « Énergies renouvelables » et « Photovoltaïque », ainsi que sur le site internet : www.projets-environnement.gouv.fr.

Toute personne pourra dès la parution du présent avis et pendant toute la durée de l'enquête, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès des services de la préfecture – direction de la légalité – bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique.

Des points d'accès à des postes informatiques, où le dossier pourra être consulté, seront disponibles :

- **à la mairie de Jouac**, aux jours et heures précités ;
- **à la préfecture de la Haute-Vienne**, direction de la légalité, bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique, accueil rue Daniel Lamazière à Limoges, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public (se munir d'une pièce d'identité et prévenir, préalablement à la visite, par l'intermédiaire du standard de la préfecture au 05.55.44.18.00).

Des informations relatives au projet peuvent être demandées auprès de Mme Delphine CROSNIER – 06.69.56.78.65 – delphine.crosnier@shell.com – 10 Place de Catalogne 75014 Paris.

CONSULTATION DU RAPPORT ET DES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Le commissaire enquêteur dispose d'un délai de 30 jours à compter de la fin de l'enquête publique pour remettre son rapport et ses conclusions.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête en mairie de Jouac et à la préfecture de la Haute-Vienne, direction de la légalité, bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique.

Ils seront disponibles sur le site internet des services de l'État dans la Haute-Vienne, www.haute-vienne.gouv.fr, rubrique « actions de l'État », « Environnement, risques naturels et technologiques », « Énergies renouvelables », « Photovoltaïque ».

DÉCISION AU TERME DE L'ENQUÊTE – AUTORITÉ COMPÉTENTE

La préfète de la Haute-Vienne est compétente pour statuer sur la demande de permis de construire d'un parc photovoltaïque au sol et flottant, au lieu-dit "Le Cherbois" sur le territoire de la commune de Jouac déposée par la société CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE HAUTE-VIENNE 1.

Le public veillera à respecter scrupuleusement les gestes barrières.